

## Communiqué de presse

*Albi, le vendredi 31 octobre 2003*

A l'appel des Vidéos des Pays et des Quartiers (VDPQ), qui fédèrent les télévisions participatives de proximité, et à la suite de la première université européenne qui a eu lieu en novembre 2001 à Castres-Mazamet, plus de 150 participants ont pris part aux travaux de la deuxième université européenne des télévisions des pays et des quartiers du 29 au 31 octobre 2003 à Albi (Tarn, France). Quarante télévisions étaient représentées parmi lesquelles, des membres des VDPQ ainsi que d'autres structures s'inscrivant également dans le mouvement du tiers secteur audiovisuel. Au cours des tables rondes et des ateliers, plus de 50 intervenants se sont exprimés, représentant les acteurs de la télévision associative : militants, étudiants, chercheurs, partenaires techniques et institutions (notamment le CSA). Par ailleurs, des représentants élus de toutes sensibilités politiques sont venus débattre.

Les télévisions participatives de proximité permettent aux habitants de quartiers, de villages ou de pays ruraux de « s'approprier une partie de l'animation locale pour recréer du lien social » (définition adoptée lors de la 1<sup>ère</sup> université européenne)

### ***Une politique publique peu favorable aux télévisions participatives de proximité...***

Malgré la reconnaissance par la loi de 2000 en France de la spécificité du Tiers Secteur Audiovisuel, la situation a peu progressé, voire régressé. Le rapport de la Direction des Médias (DDM) sur les télévisions locales tenté d'écarter dans leur ensemble les télévisions associatives participatives de proximité, leur dimension de citoyenneté, d'animation et de lien social, rendant très aléatoire leur place face aux médias commerciaux, qui s'installent sur le local.

Par exemple, le CSA avait soutenu la possibilité d'étendre aux télévisions associatives le Fonds de Soutien qui existe pour les radios associatives ; en particulier lors de l'allocution de Dominique Baudis à l'occasion de la 1<sup>ère</sup> université européenne en 2001. Ce Fonds de Soutien a été écarté sans justification dans le rapport de la DDM, ne laissant la place qu'à des modèles économiques basés sur la publicité, favorisant les structures commerciales appuyées par les groupes de la Presse Quotidienne Régionale et les grands médias télévisés nationaux.

### ***...pourtant elles sont là depuis 25 ans et plus dynamiques que jamais !***

Les Télévisions participatives de proximité innovent avec différents de diffusion (câble, hertzien, mais également : antennes collectives, distribution ou vente de cassettes, diffusions publiques également appelées TV Brouettes ou bien encore diffusion sur Internet). Les télévisions participatives de proximité revendiquent l'utilisation de tous les moyens de diffusion en tenant compte de leur spécificité.

Le fondement même de ces télévisions participatives de proximité est de favoriser le développement local, de renforcer l'animation et les liens sociaux, de favoriser l'insertion professionnelle et de proposer un traitement des contenus plus adapté aux besoins de proximité. Cela induit des spécificités. En particulier le processus même de production des programmes prend une importance toute particulière, la diffusion devenant alors la concrétisation du travail effectué et une des motivations à l'implication de bénévoles dans la création de programmes.

### **Priorités des VDPQ**

A l'occasion de la deuxième université européenne, les VDPQ qui fédèrent les télévisions participatives de proximité en France veulent poursuivre leur mission de mise en synergie des télévisions et de partage de ressources entre elles. Pour cela elles développent quatre grands axes de propositions :

- **Une politique publique pour les télévisions associatives :** les VDPQ œuvrent pour la mise en œuvre d'une politique publique de soutien à l'audiovisuel associatif (fonds de soutien à l'expression télévisuelle, renforcement des règles anti-concentration...)
- **La régionalisation :** Les VDPQ s'orientent vers une régionalisation de ses actions. Celle-ci favorisera les synergies entre télévisions peu éloignées géographiquement, en particulier dans le cadre de formations ainsi que les liens avec les collectivités territoriales régionales.
- **Ouverture vers de nouvelles associations :** Les télévisions membres des VDPQ ont accumulé un très grand savoir-faire. La fédération s'ouvrira plus largement à de nouvelles associations notamment celles qui sont en demande de qualification audiovisuelle participatif en cohérence avec le projet qu'elle développe (tels que les centres sociaux, les MJC, les syndicats ruraux, les associations sportives, etc.)
- **Ouvertures aux autres télévisions du tiers secteur :** Les VDPQ ont choisi de s'ouvrir très largement à des partenariats avec d'autres télévisions locales en France (telle que l'Union des télévisions de Service Public - UTLSP) mais également européennes (des télévisions italiennes, espagnoles, allemandes ou belges étaient présentes à l'université). Au niveau international, des échanges ont également été engagés lors de la 2<sup>ème</sup> université à Albi, avec des télévisions au Canada, en Amérique Latine ou en Afrique. Ces volontés d'échanges incitent aujourd'hui les VDPQ à être moteur dans la mise en réseau des télévisions participatives de proximité au niveau international.

---

### **Contact presse**

Vidéos Des Pays et des Quartiers (VDPQ)

Thierry Michel

Rue François Simon F-13003 Marseille

Tel : +33 (0)4 91 50 26 24 - +33 (0)4 42 17 97 83 - Fax : +33 (0)4 42 17 97 09

Courriel : [info@vdpq.org](mailto:info@vdpq.org) - Web : <http://www.vdpq.org/>

<b>Résolutions et propositions de la deuxième université européenne des télévisions de pays et de quartiers</b>
---

Les télévisions réunies à Albi du 29 au 31 octobre 2003 à l'occasion de la deuxième université européenne des télévisions de pays et de quartiers souhaitent un renforcement de l'action publique et une meilleure cohérence des moyens mis à leur disposition. Elles ont adopté les résolutions suivantes :

**Résolution 1 – Fonds de soutien aux télévisions associatives**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent la création d'un fonds de soutien à l'expression télévisuelle pour les télévisions du Tiers Secteur Audiovisuel sur le modèle du fonds de soutien à l'expression radiophonique et alimenté par une taxe de 3% sur les investissements publicitaires sur les chaînes commerciales.

**Résolution 2 – Renforcement des règles Anti-concentration**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent que des règles anti-concentration empêchent la main mise des grands groupes sur l'ensemble de la communication locale qui se feraient au détriment des télévisions accomplissant un véritable travail d'animation local et de lien social. Elles s'opposent donc à l'assouplissement des règles tel qu'il est prévu par le projet de loi sur la « Communication Electronique et Services de Communication Audiovisuelle ».

**Résolution 3 – Favoriser l'accueil des TV associatives en décrochage**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent de faire évoluer la réglementation afin que les télévisions associatives puissent exercer leur pleine responsabilité éditoriale lors de l'accueil de leur programme sur un réseau (notamment lors du décrochage d'une télévision incluse dans le plan de service).

**Résolution 4 – Rôle des Comités Techniques Radiophoniques du CSA**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent que la compétence des Comités Techniques Radiophoniques du CSA soit étendue aux télévisions locales d'une façon permanente en ménageant une procédure d'appel devant le CSA.

**Résolution 5 – Implication des Collectivités Territoriales**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi invitent les Collectivités Territoriales à s'impliquer de façon conséquente, en complément aux systèmes d'aides nationaux, dans une politique d'aide aux télévisions associatives participatives de proximité (aide à l'investissement, au fonctionnement, à la production, à la diffusion et à la formation).

**Résolution 6 – Adaptation des délais liés aux autorisations de demande de fréquence**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent au CSA que les délais entre l'autorisation et l'ouverture de la fréquence soient augmentés afin d'être compatible avec les délais de mise en œuvre d'une télévision participative (recherche de subventions, mobilisation des équipes...)

**Deuxième université européenne des télévisions des pays et des quartiers  
Albi 29-31 octobre 2003**

**Résolution 7 – Financement de la formation**

La formation des permanents et des bénévoles investis dans le travail d'animation locale et de lien social dans les télévisions participatives de proximité est un facteur essentiel de leur développement. Aussi les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent que les dispositifs actuels d'aide à la formation soient préservés et développés.

**Résolution 8 – Implication de la représentation nationale**

Les télévisions de pays et de quartiers réunies à Albi demandent aux représentants des différentes sensibilités politiques présentes à Albi de relayer et de diffuser les conclusions des travaux de la 2<sup>ème</sup> université européenne d'Albi et insistent sur la nécessité d'instaurer un débat national.

**Résolution 9 – Appel à l'Union Européenne**

Les télévisions de pays et de quartier venues de toutes l'Europe, réunies à Albi en octobre 2003 à l'occasion de la 2<sup>ème</sup> université européenne des télévisions de pays et de quartiers demandent à l'Union Européenne de mettre en place une politique de reconnaissance ainsi qu'un programme spécifique de soutien aux télévisions de proximité permettant aux citoyens de s'impliquer dans l'animation locale pour recréer et développer du lien social.

**Résolution 10 – Création d'un réseau international des télévisions participative de proximité**

Les 40 télévisions de pays et de quartier, ainsi que les quatre réseaux de télévisions, réunis à Albi en octobre 2003 décident de la création d'un Réseau International des Télévisions Participatives de Proximité.

***Continuation des travaux***

Les participants de la deuxième université européenne des télévisions des pays et des quartiers ont affirmé le désir de se réunir pour une nouvelle édition de l'université dans un délai d'un à deux ans en veillant, dans le cadre de cette nouvelle édition :

- à poursuivre les échanges sur les pratiques respectives au sein de missions d'animation et de communication sociale locale, d'insertion, d'éducation populaire ou encore de démocratisation culturelle dans le cadre du réseau international des télévisions participatives de proximité.
- d'approfondir leur réflexion et leur information sur les moyens de développement du Tiers Secteur Audiovisuel en lien avec les télévisions locales associatives et les fédérations existantes ou à naître.
- d'être une force de proposition pour que les législations nationales et européennes évoluent vers un cadre qui favorise l'émergence, le développement et les liens entre les télévisions participatives de proximité dont la mission d'animation locale et de lien social se révèle fondamentale pour le développement de la citoyenneté et de la démocratie, la réduction des inégalités sociales et culturelles et le développement des échanges entre les peuples.